

financement des infrastructures locales du Québec pour un mandat prenant fin le 19 mai 2014, en remplacement de monsieur Luc Monty;

QUE monsieur Simon Bergeron, sous-ministre adjoint à la politique budgétaire du ministère des Finances, soit nommé, à compter des présentes, membre du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour un mandat prenant fin le 19 mai 2014, en remplacement de madame Suzanne Lévesque;

QUE monsieur Frédéric Guay, sous-ministre adjoint, Infrastructures et finances municipales, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit nommé membre du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jacques A. Tremblay;

QUE monsieur Éric Ducharme et monsieur Simon Bergeron soient désignés respectivement président et vice-président du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyages et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56726

Gouvernement du Québec

Décret 1218-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec

ATTENDU QUE la Société des loteries du Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 797-2008 du 27 août 2008, madame Hélène F. Fortin a été nommée membre et présidente du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 379-2010 du 29 avril 2010, madame Céline Trépanier et monsieur André Dicaire ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1169-2011 du 23 novembre 2011, mesdames Julie Bernier et Paule Bouchard, M^e Serge Lebel ainsi que monsieur Melvin Nathan Hoppenheim ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1169-2011 du 23 novembre 2011, madame Anie Perrault, M^{es} Lynda Durand et Nathalie Goodwin ainsi que messieurs Alain Albert et Jean-André Élie ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec :

- madame Hélène F. Fortin, présidente;
- monsieur Alain Albert;
- madame Julie Bernier;
- madame Paule Bouchard;
- monsieur André Dicaire;
- M^e Lynda Durand;
- M^e Jean-André Élie, avocat à la retraite;
- M^e Nathalie Goodwin;
- monsieur Melvin Nathan Hoppenheim;
- M^e Serge Lebel;
- madame Anie Perrault;
- madame Céline Trépanier;

QUE les décrets numéros 797-2008 du 27 août 2008, 379-2010 du 29 avril 2010 et 1169-2011 du 23 novembre 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56727